



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 06 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le six mai à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES COUGNENC - DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENUU (Suppléante) - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DURAND (Suppléant) - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

**N° 2014/83**

**Objet : AQUAVAL - Tarifs entrées  
(applicables à compter du 15 mai 2014)**

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que les tarifs des entrées de la base de loisirs AquaVal sont soumis à la TVA à 20 %.

Monsieur le Président fait lecture des propositions de tarifs suivants. Les deux tarifs enfants ont été regroupés et le carnet est passé de 15 à 11 entrées afin que le tarif des entrées en carnet ne soit pas inférieur au tarif de groupe.

	<b>ENTREE ENFANTS (3-14 ans)</b>	<b>ENTREE ADULTES (à partir de 15 ans)</b>	<b>CARNET 11 ENTREES</b>	<b>GROUPES (20 personnes hors WE)</b>
<b>HT Tout Public</b>	4,17 €	5,00 €	41,67 €	3,33 €
<b>TVA (20 %)</b>	0,83 €	1,00 €	8,33 €	0,67 €
<b>TTC Tout Public</b>	5,00 €	6,00 €	50,00 €	4,00 €
<b>HT CCLPA</b>	3,33 €	4,17 €	33,33 €	
<b>TVA (20 %)</b>	0,67 €	0,83 €	6,67 €	
<b>TTC CCLPA</b>	4,00 €	5,00 €	40,00 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à la majorité (1 abstention : M. Colombier) :

- décide de fixer les tarifs des entrées à la base de loisirs AQUAVAL applicables à compter du 15 mai 2014 comme indiqués ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.